

Ech' Tchou Canard



Photo prise par Monsieur Pauluzzi Germain



AVRIL
2023
N°161

SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL

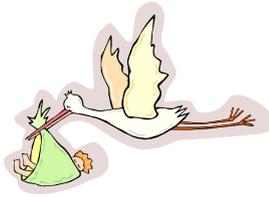
MOT DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

VIE DU VILLAGE

INFORMATIONS

MANIFESTATIONS



ÉTAT CIVIL

Naissances :

Juliette Manon Florent PONCELET, née le 22 février 2023 à Amiens, demeurant 1 place de l'église à Arvillers.



Décès :

Marie-Christine GIRARD née le 12 juin 1956 à Arvillers (Somme) décédée à Saintes (Charente-Maritime), le 23 janvier 2023.

Pierre-Jean, Jacques BABAUT né le 12 février 1956 à Arvillers (Somme) décédé à Montdidier (Somme) le 23 février 2023.



Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30.

Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 10h.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- ✓ déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- ✓ enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14
- ✓ adressées par email à l'adresse électronique :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

Adresse du site de la commune d'Arvillers :

<http://www.arvillers.fr>

PERMANENCE

SECRETARIAT DE MAIRIE



MOT DU MAIRE



Bonjour à tous,

La commune va très bien, les membres du conseil municipal vont bien, les écoles aussi.

Je n'ai pas d'autres informations à donner et je reste disponible pour répondre à d'éventuelles observations.

Bonne continuation à tout le monde.

Le Maire

Yves COTTARD



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 mars, 20h30, le conseil municipal de la commune d'Arvillers, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. COTTARD Yves.

Présents : Monsieur Cottard Yves, Madame Moncond'huy Laetitia, Monsieur Dacheux Frédéric, Madame Douniol Alice, Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Monsieur Descamps Bertrand, Monsieur Lepère Bruno, Monsieur Noyon Mathias, Monsieur Boulanger David, Monsieur Soilleux Quentin.

Absent : Madame Darras Mélinda.

Absents excusés : Madame Vandamme Claire, Monsieur Bonnefoy Thierry, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Desrousseaux Éric.

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame Alice Douniol est nommée secrétaire de séance

1) Procès-verbal du 2 décembre 2022.

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 2 décembre 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu présenté et le procès-verbal du 2 décembre 2022.

2) Délibération : retrait de la délibération RIFSEEP.

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de la préfecture lui demandant de rapporter la délibération 50-2022 du 9 décembre 2022 car la procédure pour modifier le RIFSEEP n'a pas été respectée. En effet, pour pouvoir modifier la précédente délibération sur le RIFSEEP, la municipalité aurait dû demander l'avis du comité technique avant de délibérer. Il indique que l'avis du comité technique a été sollicité dès la réception de ce courrier et qu'il est en attente de l'avis de la part du centre de gestion. Afin que le conseil puisse à nouveau délibérer à ce sujet.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de rapporter la délibération 50-2022 du 9 décembre 2022 concernant le RIFSEEP.

3) Délibération : Retrait délibération prime agent

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de la préfecture lui demandant de rapporter la délibération 49-2022 du 9 décembre 2022 entachée d'irrégularité car à la lecture de celle-ci ce serait le conseil municipal qui fixerait les montants individuels attribués à chaque agent titulaire au titre de l'année 2023, ors il revient à l'autorité territoriale de déterminer les montants individuels attribués et non l'organe délibérant.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de rapporter la délibération 49-2022 du 9 décembre 2022 concernant les primes 2023.

4) Délibération : primes 2023 agent postal

Monsieur le Maire explique à la suite des deux précédents points qu'il conviendrait à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à verser une prime mensuelle à l'agent postal dans un souci d'égalité de traitement entre les agents titulaires et non titulaires. Le montant octroyé sera du ressort de l'autorité territoriale.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à la majorité (monsieur Dumetz s'abstenant de voter au regard du lien de parenté avec l'agent concerné) d'autoriser monsieur le Maire à verser une prime mensuelle à l'agent postal, Mme Dumetz Virginie à compter du 1^{er} avril 2023.

5) Délibération : dépenses d'investissement avec compte d'imputation détaillé

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de la préfecture lui demandant de rapporter la délibération 47-2022 du 9 décembre 2022 concernant l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avec le vote du budget primitif et d'en reprendre une nouvelle plus détaillée.

Aussi, afin de permettre le paiement des dépenses prévues au budget précédent (columbarium, éclairage des classes et le reste à payer de l'éclairage public) il conviendrait de l'autoriser à payer en section dépenses d'investissement aux articles suivants :

Art 2116 : columbarium	: 7500 €
Art 21757 : éclairage des classes	: 15000 €
Art 21534 : éclairage public	: 40000 €
Art 203 : étude	: 5000 €
<i>Soit : 62500 euros</i>	

Pour rappel le quart des dépenses d'investissement de l'exercice 2022, représente 113589.75 €.

6) Délibération : charges scolaires école privée de Montdidier

Monsieur le Maire explique qu'il a à nouveau reçu une demande de participation aux frais de scolarité de l'école Privée Saint-Vincent Sainte-Thérèse de Montdidier pour l'année scolaire 2022/2023. Au regard du courrier l'élève concerné est inconnu des services administratifs de la mairie ainsi que les parents, le montant réclamé est de 900.11 € pour l'élève en maternelle. Après délibération, les membres du conseil municipal s'opposent au paiement des frais. La commune dispose d'une garderie et d'une cantine.

7) Informations du maire : subvention économie d'énergie (6193.80 €), city stade, la fin des travaux éclairage, étude faubourg saint Antoine, fête communale-réderie-exposition de véhicules anciens-marche solidaire

- Monsieur le Maire explique que le changement de l'éclairage public en led a généré une subvention au titre des certificats d'économies d'énergie d'un montant de 6193.80 €.
- Il explique également que la création de la nouvelle classe nécessitée un TBI et du mobilier. Ces derniers ont été subventionnés en partie par la DETR pour un montant de 1369 euros.
- Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une lettre reçue par un jeune d'Arvillers qui se fait le porte-parole de la génération 2008 et suivantes.

Dans cette lettre ces jeunes demandent un City stade. Monsieur le Maire explique qu'il avait déjà eu l'idée d'en installer un. Aussi, a-t-il demandé un devis et s'est renseigné sur les subventions que la commune pourrait obtenir par la DETR, la fédération de La jeunesse et des sports, le conseil départemental et régional, et les dotations parlementaires et le FCTVA.

Il présente ensuite un devis d'un montant de 74990 € hors taxe soit 89988 € TTC de la société RENOV'SPORT.

Après discussion, les membres du conseil préconisent de bien choisir l'endroit d'implantation de ce genre de complexe et d'associer ces jeunes au projet afin de savoir ce qu'ils souhaiteraient exactement sur le city stade et les sensibiliser au coût que cela implique.

- Monsieur le Maire informe que les travaux d'éclairage public sont terminés et fait remarquer qu'une lampe est déjà défectueuse.
- Monsieur le Maire informe également d'un début d'étude de faisabilité a été entamé concernant le faubourg Saint-Antoine. Il préconise par ailleurs la mise en sens unique de la rue.
- Monsieur le Maire informe également que cette année la municipalité va devoir voter le taux de la taxe d'habitation (figé de 2020 à 2022) pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Il précise que cette année les bases prévisionnelles ont été augmentées de 7,1 % par l'État.
- Monsieur le Maire informe enfin que les inscriptions scolaires pour la prochaine rentrée sont lancées depuis le 6 mars.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à monsieur Dacheux, président du comité des fêtes. Ce dernier annonce les festivités suivantes pour 2023 :

- 19 mars : une marche solidaire en soutien à la Trisomie 21
 - 1^{er} mai : vente du muguet
 - 21 mai : exposition de voitures anciennes et de prestiges + restauration et jeux picards
 - 28 mai : réderie et fête communale
 - 10 juin : la fête des voisins
 - 14 juillet : repas républicain
 - 18 novembre : repas des aînés.
- Monsieur le Maire explique ensuite avoir eu du mal à obtenir des devis pour l'entretien des espaces verts. Deux personnes ont postulé.

L'entreprise MS. Service 02 de Cugny dans l'Aisne et Monsieur Valet Dimitri de Davenescourt.

L'entreprise MS. Service 02 est une jeune entreprise puisqu'elle n'est pas soumise à la TVA et de ce fait ne refacture pas cette dernière à la commune. Ce qui implique que la commune ne récupère pas non plus de TVA. Le montant proposé est de 26325 Euros

L'entreprise de Monsieur Valet Dimitri existe quant à lui depuis plus de trois ans et propose un devis à 20550 euros Hors taxe soit 24110 euros TTC avec la possibilité de récupérer la TVA pour la commune.

Après délibération, le devis de monsieur Valet Dimitri est approuvé par les membres du conseil municipal.

- Monsieur le Maire, suite à l'enquête publique demandant l'installation environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant 7 aérogénérateurs à Dancourt-Popincourt, l'Echelle-Saint-Aurin et Marquivillers, explique qu'il est demandé l'avis du conseil municipal d'Arvillers sur cette installation. Le conseil municipal ayant toujours été contre l'implantation des éoliennes décide à la majorité de s'opposer à cette

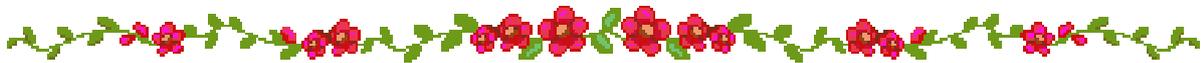
installation. Monsieur Boulanger émet toutefois l'observation que Arvillers est entouré d'éoliennes et que la commune à tous les désagréments mais aucun avantage.

- Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de demande de subvention de la part du Téléthon. Après discussion, il est observé que c'est du ressort de chaque habitant de donner ou non au Téléthon.

8) Questions diverses

Madame Moncond'huy demande si le comité des fêtes a une assurance. Monsieur le Maire explique que la commune à une responsabilité juridique mais en tant qu'association le comité des fêtes devrait en avoir une.

Plus d'observation n'étant formulée la séance est levée à 22 heures



VIE DU VILLAGE

OPERATION SOM'PROPRE





Les Chasseurs accompagnés de volontaires et d'enfants du village ont récolté près de 100 kg de déchets dans la nature le 18 mars 2023 à l'occasion de l'opération Som'Propre.

MARCHE SOLIDAIRE A LA TRISOMIE 21

Chaque 21 mars est consacré à la Journée mondiale de la Trisomie 21. L'occasion de sensibiliser le grand public à cette anomalie chromosomique qui touche 27 000 nouveau-nés chaque année.

A cette occasion le comité des fêtes a organisé le 19 mars une marche solidaire dont tous les bénéfices (soit 855 euros) ont été reversés à « TRISOMIE 21 »





VACANCES ET TEMPS PERISCOLAIRE...

Un tourbillon de couleurs et de bonne humeur a traversé l'accueil de loisirs de cet hiver.

42 enfants ont pu profiter des activités mises en place par l'équipe composée d'Emeline, Elise, Laure et Valentin.

Entre créations, jeux, pâtisseries et sortie à Parkafun, les enfants ont apprécié les vacances.

A bientôt pour de nouvelles aventures du 17 au 28 avril prochain.

Rejoignez-nous sur Facebook "Accueil De loisirs Arvillers" pour consulter nos nombreuses publications photos et vidéos des vacances et des mercredis.

Scherpereel Béatrice





Contact : Scherpereel Béatrice au 03 22 37 05 23 ou perisco.arvillers@gmail.com ou Facebook "accueil De loisirs Arvillers"



INFORMATIONS

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13 h 45, à la salle COCA, sauf pendant les périodes de vacances.

Les repas sont préparés par la **société API**, livrés le matin à partir de 6 h 00 et les menus affichés à l'école et à la salle COCA.

La cantine n'accueille pas les enfants ayant un régime particulier ou ayant des restrictions alimentaires.

Aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel de cantine.

Les repas sont commandés par la mairie, pour la semaine complète sans possibilité d'annuler ou de rajouter des repas, chaque semaine le mardi avant 11 heures

Votre enfant peut être inscrit de façon régulière.

Toute absence de votre part doit être **confirmée au secrétariat de la mairie**

Toute absence injustifiée est facturée sauf pour maladie, avec certificat médical à l'appui.

Enseignant absent le nombre de repas n'ayant pu être modifié auprès du fournisseur dans les délais impartis, ils pourront être retirés à la cantine (Pour le retrait des repas penser à se munir d'une boîte alimentaire hermétique). Les repas non retirés ne seront pas facturés.

Enfant Malade : Les parents peuvent également retirer les repas commandés qui n'ont pas pu être annulés à la cantine **à partir de 10h45 et au maximum avant 11h15**. Passé cet horaire aucun repas ne pourra être remis en raison de règles sanitaires et d'organisation du second service. Nous vous rappelons que pour ces raisons d'hygiène et de double service, les repas des maternelles peuvent être retirés jusqu'à 11h maximum. Les repas des primaires peuvent être retirés jusqu'à 11h15 maximum. Au-delà de ces heures, aucun repas ne pourra être distribué pour des raisons d'hygiène de norme HACCP. <https://www.haccp-hygiene-alimentaire.fr/>

Les repas sont conditionnés sous barquettes « collectifs ». Le fait de sortir une barquette du four pour retirer un seul repas entraîne une coupure dans la chaîne de remise en température et peut engendrer la contamination des repas restants. Ceux-ci devraient donc être jetés à la poubelle si un seul repas était sorti, car les normes d'hygiène nous interdisent de mettre en recuisson les barquettes ouvertes.

Nous comptons sur votre compréhension et nous vous demandons de bien respecter les horaires.

Le coût du repas est facturé 4 € payable à réception du titre de recette envoyé par la trésorerie de Moreuil à votre domicile. Le règlement devra se faire directement à la trésorerie de Montdidier.

TOUT REPAS NON DÉCOMMANDÉ SERA FACTURÉ

Le fonctionnement concerne la mairie et non l'école, vos interrogations ou doléances sont à **faire uniquement au secrétariat de mairie et non aux enseignants et au personnel de la cantine.**

La mairie :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 9 heures - Tél : 03.22.37.40.14.

Le mercredi, merci de laisser un message sur le répondeur ou sur la messagerie :

cantine.arvillers@gmail.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Poste vous accueille du **LUNDI** au **SAMEDI** de **8h00** à **12h00**.

Tél. : **36 31** pour les particuliers

36 34 pour les professionnels

36 39 pour la banque postale



Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- **Affranchissement de lettres et de colis**
(tarifs vert, service plus 2 jours, suivie recommandé, envois vers l'Europe et le Monde)
- **Retrait de colis et de lettres recommandées**
(Présentation d'une pièce d'identité et de l'avis de passage)
- **Vente de téléphonie mobile, forfait, carte sim, recharge**
- **Vente de boîte et enveloppe, prêt à poster...**
- **Réexpédition de courrier**

Levée du courrier : Du **LUNDI** au **Samedi** à **9h30**.

Opérations financières :

- Remise de chèques sur CCP ou Épargne

- Versement d'espèces sur CCP ou Épargne → **MAXIMUM 350€** tous les 7 jours.

(Par le titulaire sur son propre compte et sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte Chéquier pour CCP et Carte pour Épargne)

- Retrait sur CCP ou Épargne → **MAXIMUM 350 €** par personne tous les 7 jours.

(Par le titulaire sur son propre compte et sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte chéquier pour CCP et carte pour épargne)

- Retrait par CB pour les titulaires d'un compte la poste → **MAXIMUM 350 €** par personne tous les 7 jours.



RECENSEMENT

Les jeunes filles et les jeunes gens de la première période de l'année, nés en avril, mai et juin 2007, doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à leur date anniversaire.

Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, adresse mail et numéro de téléphone. Les parents peuvent faire la demande.



GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE :

- Le matin de **7h30 à 8h35** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.
- Le soir de **16h30 à 18h30** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

La GARDERIE	
Le matin de 7h30 à 9h00	= 2 €
Le soir de 16h30 à 18h30	= 2,50 €
Le matin et le soir	= 4 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- Les Mercredis de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré (inscription au secrétariat de mairie) et goûter.
- Pendant les Vacances* de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré et goûter.
(*) Vacances de la Toussaint, Février, Pâques et Juillet.

Ces prestations sont assurées par l'association **FAMILLES RURALES**.

CONTACT : **Béatrice** au **03 22 37 05 23** ou sur perisco.arvillers@gmail.com



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions à l'école primaire "les Coquelicots" d'Arvillers sont en cours.

Les parents désirant inscrire leur enfant doivent se présenter en mairie munie des pièces suivantes afin d'obtenir le certificat d'autorisation d'inscription de la municipalité.

- d'un justificatif de domicile,
- de leur carte d'identité
- et du livret de famille, .

Ce certificat sera à remettre à la directrice d'école avec le carnet de vaccination à jour et le livret de famille.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 7 décembre 2022

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ : ANTICIPEZ VOS DÉMARCHES POUR AVOIR L'ESPRIT SEREIN À L'APPROCHE D'UN EXAMEN OU D'UN VOYAGE

Afin de ne pas passer à côté d'un examen ou d'un voyage prévus de longue date : anticipez vos démarches pour renouveler vos titres d'identité !

Vous pouvez pour cela entamer le renouvellement de vos titres d'identité et prendre rendez-vous en mairie à compter de six mois avant la date d'expiration qui figure sur votre titre, particulièrement si vous vous trouvez dans les cas suivants :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l'un de vos enfants doit partir en voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous passez un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre à jour lorsque vous en aurez besoin !



Nouveau ! Un moteur de recherche de rendez-vous est disponible afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité. Pour y accéder, rendez vous sur [le site de l'ANTS](#).

Vous pouvez prendre rendez-vous dans la mairie équipée d'un dispositif de recueil de votre choix, pas nécessairement dans la commune où vous résidez.

Notre conseil : la pré-demande en ligne accélère considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Même si cette formalité n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée, car elle facilite la procédure de délivrance de votre titre.

Retrouvez via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>

Attention : le renouvellement de votre carte d'identité ou de votre passeport est possible mais n'est pas obligatoire si vous changez d'adresse ou de nom d'usage. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos documents si vous vous trouvez dans l'une de ces situations mais que la date de validité de votre titre n'est pas dépassée.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur : www.somme.gouv.fr



**VOUS DEVEZ REFAIRE VOTRE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
OU VOTRE PASSEPORT ?**

**POUR GAGNER DU
TEMPS :**

**PENSEZ A LA
PRE-DEMANDE
EN LIGNE**



Scannez le QR code pour commencer :



Nouvelle filière :

OUTILLAGES DU PEINTRE

Sont acceptés uniquement :



les
pinceaux/brosses
à peindre



les
rouleaux/manchons
à peindre



les couteaux



les bacs plats à peinture
et recharges

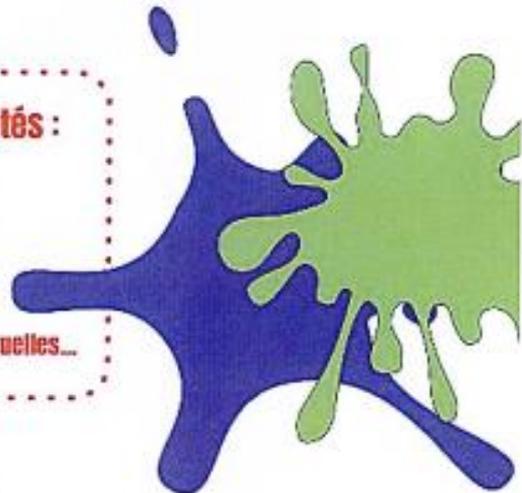


les bacs et camions à
peinture,
recharges et grilles



Ne sont pas acceptés :

- les chiffons souillés
- les pinceaux d'artiste
- les sacs
- les seaux et bassines à usages divers
- les taloches, platoirs, truelles...



MERCI

pour vos gestes de réduction
et de tri des déchets !

POUR TOUTES QUESTIONS :

☎ 03-22-09-33-18



Message de la Gendarmerie : suite à la recrudescence des vols de véhicules il est important de stationner son véhicule dans sa cour fermée ; de verrouiller le véhicule, de ne pas laisser la carte grise, des clefs, de carte carburant ou tout objet suscitant un intérêt à l'intérieur.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

11 avril 2023 : pièces de théâtre offertes par le comité des fêtes et la municipalité.

« Eh Oh ! Les Poubelles !! » pour les enfants des écoles le 11 avril 2023 à 14h et « L'Amour est aveugle, mais le mariage lui rend la vue » pour tous les habitants le 11 avril 2023 à 20h30 à la salle « la Picardie ».



1^{er} mai 2023 : vente de muguet sur la place du village organisée par le comité des fêtes.

8 mai 2023 : cérémonie aux monuments aux morts suivie du traditionnel vin d'honneur à la salle COCA.

21 mai 2023 : exposition de voitures anciennes et de Prestige sur la place du village organisée par le comité des fêtes d'Arvillers.

27 mai 2023 : fête foraine du village distribution des parties gratuites offertes par le comité des fêtes à partir de 17h00.

28 mai 2023 : réderie et restauration organisée par le comité des fêtes d'Arvillers.

13 juillet 2023 : retraite aux flambeaux et feux d'artifice organisé par la municipalité. Barbecue organisé par le Football Club d'Arvillers.

14 juillet 2023 : cérémonie au monument aux morts suivi du repas républicain organisé par le comité des fêtes dans la cour de l'école.

18 novembre 2023 : repas des aînés offert par la municipalité à la salle la Picardie.



2^{ème} Edition

Rassemblement voitures anciennes et de prestige

Dimanche 21 mai 2023
ARVILLERS
Place du Village

Promenade dans la campagne

Buvette
&
restauration sur place
Jeux Picards

P 1800

Les bénéfices de cette journée seront reversés :
- Association ADSP- Soins Palliatifs - CHU Amiens
- Association « Un regard bleu qui s'envole » - Aide aux femmes victimes de violences

Organisée par le Comité des Fêtes d'Arvillers
Pour tout renseignement 06.77.28.51.11

Ne pas jeter sur la voie publique



Restauration
& Buvette
Fête Foraine

100 Exposants
emplacement gratuit

Réservation au 06.84.31.58.97

Organisée par le Comité des fêtes d'Arvillers

Ne pas jeter sur la voie publique

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins